

Paris, le 10 septembre 2026

La FNADE salue l'abandon du projet d'une consigne généralisée sur les bouteilles plastiques.

La fédération demeure mobilisée sur le Plan plastique et appelle à la reprise de la concertation afin de définir collectivement des leviers efficaces pour améliorer le recyclage de l'ensemble des emballages plastiques.

La FNADE l'a souligné à plusieurs reprises lors de la concertation, les performances de recyclage sont différentes selon les territoires. L'annonce d'une consigne volontaire et territorialisée est donc un signal pour les zones en difficulté qui doivent être accompagnées pour accroître leurs performances.

Développer le recyclage de tous les emballages plastiques.

Si les débats autour de la consigne ces dernières semaines se sont concentrés autour des bouteilles pour boisson, la FNADE rappelle que le défi à relever est bien celui du recyclage de tous les emballages plastiques. Chaque année en France, environ 4,9 millions de tonnes de plastiques sont utilisées, dont près de 43 % sous forme d'emballages. Or, seulement 25,7 % des emballages plastiques étaient recyclés en France en 2023, bien en-dessous de la moyenne européenne (42,1%) et des objectifs fixés (50% en 2025 et 55% en 2030).

La FNADE a identifié des leviers pour améliorer le recyclage des emballages en plastique :

- **Réduire les volumes de plastique** mis sur le marché car la majorité de ces emballages est à usage unique et devient un déchet dans l'année suivant sa mise sur le marché.
- **Accélérer l'éco-conception** car aujourd'hui 25% des emballages mis sur le marché ne sont pas recyclables.
- **Augmenter les moyens** dédiés à la poubelle jaune, car elle est aujourd'hui bien identifiée par les citoyens, afin de collecter davantage de matières et de meilleure qualité.
- **Améliorer la collecte sélective dans l'espace public** des déchets plastiques dits « hors-foyer » (événements publics, gares, etc...) ainsi que la collecte sélective en entreprise car ces gisements de matières sont encore trop peu développés.

Le véritable enjeu concerne tous les plastiques et nécessite une mobilisation générale autour d'un Plan plastique global.

La FNADE appelle à la mise en œuvre efficace et rapide de la REP emballages professionnels, étant donné sa contribution importante attendue au recyclage des plastiques. Au-delà des emballages, c'est bien l'ensemble des plastiques qu'il faut envisager pour apporter des

réponses aux enjeux majeurs de souveraineté matières, de réduction des émissions de GES, de valorisation des ressources et de réindustrialisation.

Depuis plusieurs années, le marché des matières plastiques recyclées est dans une situation critique, ce qui a conduit à la fermeture en Europe et en France d'usines de recyclage des plastiques (perte de plus d'1Mt de capacité). Les matières plastiques recyclées font face à une forte concurrence des matières vierges et de matières produites hors Europe ne répondant pas aux mêmes exigences environnementales, sociales et de qualité, dont l'attractivité des prix et leur variabilité, corrélée à la volatilité des cours du pétrole, ne permet pas l'émergence d'un marché attractif du recyclé. Il est donc indispensable de soutenir et sécuriser ce marché, notamment avec l'élargissement des obligations d'incorporation de matières recyclées, au-delà des bouteilles en PET. Sans ce marché aval, tous les efforts fournis en amont pour augmenter les volumes de plastique recyclé seraient inefficaces.

La FNADE demande la mise en application effective de l'arrêté instituant une prime à l'incorporation sur les matières plastiques recyclées dans les filières REP, applicable depuis le 1er janvier 2026 en France, mais qui ne produit à ce jour aucun effet, en raison d'une prise en charge pas suffisamment volontaire par les éco-organismes. Cette mesure pourrait également être appliquée au niveau européen. Elle appelle également de ses vœux l'instauration d'une préférence Européenne réelle et permanente pour les matières plastiques recyclées utilisées afin d'atteindre les obligations d'incorporation prévues dans la réglementation européenne et l'imposition de clauses miroirs aux plastiques recyclés importés afin de garantir des conditions de concurrence équitables. D'autre part, la FNADE s'interroge sur le sens et l'intérêt d'un éventuel transfert en France de l'opérationnalité des centres de tri des collectivités vers les éco-organismes, ce qui fragiliserait encore l'industrie du recyclage et elle alerte sur les conséquences industrielles d'un tel transfert. Enfin, il est indispensable de s'assurer et de contrôler que l'ensemble des metteurs en marché participent bien au financement des REP.

Antoine Bousseau, Président de la FNADE, souligne : « La situation économique difficile actuelle nécessite de mettre en place des leviers dont l'efficacité a été mesurée et analysée. Chaque euro investi doit l'être au bon endroit pour maximiser son impact économique et environnemental. Le plan plastique doit répondre à ces deux enjeux majeurs. »

La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble de la filière déchets. Acteur majeur de l'économie circulaire, la filière déchets produit des matières recyclées, des fertilisants et de l'énergie verte, en substitution de ressources naturelles et d'énergies fossiles. Elle apporte des solutions aux défis majeurs de l'environnement et du climat. La FNADE en chiffres : 274 entreprises privées adhérentes – 58 273 salariés en France - 11 milliards d'euros de chiffre d'affaires - ~1,25 milliard d'euros d'investissements. Elle est membre de la FEAD (European Waste Management Association).

Contact presse : Martine SAVARY 06 64 25 66 59 martine@geckotom.com